



Succession rapport et usufruit

Par **francois**, le **14/05/2009** à **18:45**

Bonjour,

Problème de succession

suite à un jugement ma belle mère doit rapporter un immeuble dans la succession qui lui appartient et elle a opté pour l'usufruit à 100% et nous sommes trois enfants d'un 1er lit et un enfant du 2eme lit donc elle va avoir une dette sur les enfants peut on prendre une hypothèque sur l'immeuble pour être sûr qu'elle ne liquide pas tout au profit de son enfant. doit elle conserver l'usufruit et la nue propriété de la totalité.

merci pour votre réponse

Par **gwen head**, le **14/05/2009** à **23:08**

Bonjour,

Etes-vous sûr qu'elle opte pour 100% de l'usufruit? De mémoire quand les enfants ne sont pas du même lit, le conjoint survivant n'a pas le choix et doit opter pour 1/4 en pleine propriété...

Par **francois**, le **15/05/2009** à **09:36**

Merci pour la réponse

Oui c'est l'option choisie par ma belle mère

et en plus l'immeuble a rapport est supérieur au 1/4 en pleine propriété